



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE  
A/37/682  
S/15505  
30 novembre 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL . ANGLAIS/CHINOIS/  
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-septième session  
Point 11 de l'ordre du jour  
RAPPORT DU CONSEIL DE SECURITE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-septième année

Lettre datée du 29 novembre 1982, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la Chine auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte d'une déclaration du  
porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de  
Chine, datée du 28 novembre 1982.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée  
générale, au titre du point 11 de l'ordre du jour, ainsi que du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
de la République populaire  
de Chine,

(Signé) LING Qing

ANNEXE

Déclaration datée du 28 novembre 1982 du porte-parole  
du Ministère des affaires étrangères de la République  
populaire de Chine

Le 12 novembre 1982, le Gouvernement vietnamien, dans sa déclaration sur la ligne de base de la mer territoriale du Viet Nam, a annoncé sans aucun fondement que la Convention relative à la délimitation de la frontière entre la Chine et le Tonkin signée par la Chine et la France en 1887 avait déjà "défini" la ligne frontière maritime dans le golfe Beibu, et en est venu à prendre les îles Xisha et les îles Nansha appartenant à la Chine comme des îles vietnamiennes, prétendant qu'il déterminerait la ligne de base des eaux territoriales de ces îles. Voilà une falsification démenturée des accords de frontière sino-vietnamiens conclus dans le passé en même temps qu'une grave atteinte à la souveraineté territoriale de la Chine.

Il est à souligner que ladite Convention n'a en aucune façon fait la division des espaces marins du golfe Beibu. Il n'a donc jamais existé une quelconque ligne frontière maritime dans ces espaces marins. Le 26 décembre 1973, le Gouvernement vietnamien a officiellement affirmé au Gouvernement chinois ce qui suit : "Du fait que le Viet Nam est toujours en guerre, la division des espaces marins du golfe Beibu entre les deux pays n'a pas encore été faite jusqu'ici." Cela montre clairement que le Gouvernement vietnamien considérait également que la Chine et le Viet Nam n'avaient jamais procédé à la division du golfe Beibu.

Le Gouvernement de la République populaire de Chine déclare solennellement que la soi-disant ligne frontière dans le golfe Beibu, alléguée par le Gouvernement vietnamien, est illégale, nulle et non avenue. Encore une fois, il réaffirme que les îles Xisha et les îles Nansha font partie intégrante du territoire sacré de la Chine.

La déclaration du Gouvernement vietnamien sur la ligne de base de la mer territoriale du Viet Nam a révélé pleinement la tentative des autorités vietnamiennes d'occuper de vastes espaces marins du golfe Beibu et leurs visées expansionnistes sur le territoire chinois. Elle constitue également une nouvelle mesure prise délibérément pour envenimer davantage les relations sino-vietnamiennes. Les autorités vietnamiennes doivent endosser l'entière responsabilité de toutes les graves conséquences qui en découleront.

-----

